

ROYAUME DE BELGIQUE

AVENANT

à la licence n° **550001256 - ON4REC**
(station de radiocommunications privée de 5^{ème} catégorie)

JAMBOREE ON THE AIR

ASBL R.E.E.C.
Rue des Acacias 14
1320 Beauvechain (Nodebais)

Responsable : Serge Schleusner, ON3XBS

est autorisé dans le cadre de ses activités de radioamateur à laisser transmettre par des scouts des messages internationaux aux conditions suivantes :

- a) la station radio-électrique doit demeurer constamment sous le contrôle de la personne disposant de l'autorisation;
- b) les contacts initiaux doivent être établis entre stations d'amateurs;
- c) la durée de la communication entre scouts au moyen d'une station d'amateur sera de 5 minutes au maximum;
- d) le message peut être de nature personnelle et/ou technique;
- e) chaque scout ne peut transmettre qu'un message par station contactée;
- f) la personne disposant de l'autorisation pour la station ne peut recevoir aucune rémunération directe ou indirecte pour une communication;
- g) dans les deux semaines après la fin du jota, au plus tard, le radioamateur fera parvenir à l'IBPT, Boulevard Roi Albert II, 35 - 1210 BRUXELLES, une copie du livre-journal mentionnant, entre autres, le jour, l'heure, l'indicatif de la station correspondante, le nom et l'adresse complète du scout qui a fait usage de la communication établie par le radioamateur.
- h) emplacement : **42ème Unité (Six Vallées)**
Rue de la Sapinière 10
1340 Ottignies (Blocry)

L'indicatif à utiliser est **ON4REC**.

La présente autorisation n'est valable que pendant la période de participation au JOTA qui a lieu **du 16/10/2015 jusqu'au 18/10/2015**.

Bruxelles, le 16 octobre 2015

Au nom du Conseil de l'IBPT,
le fonctionnaire délégué,



Daniel Dupont
Conseiller